

MESSAGER DE TAITI

Journal Officiel des Établissements français de l'Océanie,

PARAISANT TOUS LES SAMEDIS À 3 HEURES DU SOIR.

MATANITI 14. — N° 10.

TE VEA NO TAIIITI.

Mahana nasa ti no Mai 1865.

Prix de l'abonnement (y compris l'expédition) :
Un mois : 10 francs.
Trois mois : 30 francs.

Pour les Abonnements et les Annonces, s'adresser
AU BUREAU DES CONTRIBUTIONS,
Quai Napoléon, ou tout ce qui le Réservée, à Papeete.

Prix des Annonces (en complément) :
Les annonces régulières : 1 franc le tiers.
Annonces d'obligations : 1 franc le tiers.
Les annonces commerciales en parois la moitié du prix d'
une page entière.

SOMMAIRE.

PARTIE NON OFFICIELLE. — Avis administratif. — Tribunaux. — Brevet du Moniteur du 1^{er} au 10 décembre inclus. — Price de Simonski (Japon). — Taxis. — Nouvelles. — Du soleil. — Du culture. — Justice et loi. — Mousquetaires du port. — Marché de Papeete. — Tobac d'abstige. — Annonces.

PARTIE NON OFFICIELLE.

ADMINISTRATION DE L'ORDONNATEUR.

Service de l'Enregistrement et des Domaines.

Le public est prévenu que le mardi, 14 mars, à midi, il sera procédé, à la maintenance des vivres de Papeete, par le vérificateur chef du service de l'Enregistrement et des Domaines, en présence de M. le Commissaire aux approvisionnements, à la vente aux enchères, au comptant et sans frais, de divers objets mobiliers provenant du magasin des substances de la marine, et consistant en barriques, bordelais, quarts à salaisons et autres, bâtiement avare, etc., etc.

SECRÉTARIAT GÉNÉRAL.

Service de l'Imprimerie.

La Table alphabétique et analytique qui complète le tome IV du Bulletin officiel des Etablissements, année 1864, a été déposé aujourd'hui au bureau des contributions.

ADMINISTRATION DE LA JUSTICE.

Tribunal de 1^{re} instance. — Chambre correctionnelle.

Audience du 15 février. — Jugement qui condamne le sieur Joseph Jones, âgé de 28 ans, né à Manchester (Angleterre), professeur de mécaniques dans l'établissement aérographe Souters à Atimoa, à trois mois de prison, à cent francs d'amende et aux frais de la procédure par application des articles 212 du Code pénal et 4 de l'Arrêté local du 30 mars 1864, pour rébellion envers un agent de la force publique dans l'exercice de ses fonctions et injures graves envers le gérant de l'établissement.

Audience du 22 février. — Jugement qui condamne l'ingénieur Tsan à Rosatini, âge inconnu, sans profession, né dans le district de Tonhotu (le Taïti), à six jours de prison et aux frais de la procédure, par application des articles 401 et 463 du Code pénal, modifié par la loi du 13 mai 1863, pour vol simple.

BULLETIN DU MONITEUR UNIVERSEL.

[bulletin du 1^{er} décembre 1864.]

La télégraphie privée rend compte d'une séance de la Diète allemande tenue le 28 novembre. L'Autriche et la Prusse ont présenté le traité de paix conclu avec le Danemark. La Saxe a ensuite demandé à la Diète de décider si l'exécution fédérale devait être considérée comme terminée. Cette proposition ayant été renvoyée aux comités, la question s'est représentée sous une autre forme. Aprés d'un rapport du général saxon Hake, commandant en chef des troupes fédérales dans Holstein, qui recommandait de nouvelles instructions. La Bavière a proposé de donner l'ordre à cet officier de conserver provisoirement les positions qu'il occupe, et la Saxe s'est prononcée dans ce sens, malgré les déclarations de la Diète.

Le conseil italien a continué la discussion du projet de loi sur la translation de la capitale à Florence, en sa séance du 29 novembre. La question préalable ayant été dégagée, l'assemblée a voté à une grande majorité l'adoption du projet pur et simple avec cette proposition.

Le débat à ce sujet a été épargné.

Les débats de Saint-Domingue signalent la persistance de l'instruction.

Une dépêche télégraphique de Marseille, 30 novembre, annonce l'arrivée à Toulon du Var, venant du Mexique avec le 20th bataillon de chasseurs à pied et 224 libéralistes de différents corps; ces troupes sont en parfait état de santé sous tous les rapports. Le Var était parti de Vera Cruz le 27 octobre.

[bulletin du 2 décembre.]

La télégraphie privée transmet la nouvelle que les gouvernements allemands chargés de l'exécution fédérale ont résolu de retirer leurs troupes des duchés et de mettre fin à toutes les mesures qui compor-tent l'exécution.

A Vienne, l'entrée du corps d'armée revenu du Slesvig-Holstein a eu lieu au milieu d'une foule considérable qui a monté un enthousiasme extraordinaire. L'empereur a passé les régiments en revue et leur a adressé des remerciements.

Le cabinet britannique vient de publier un document diplomatique relatif aux affaires d'Amérique, dont une dépêche privée transmet le résultat. Le comte Russell y déclare que le gouvernement de la reine n'a jamais porté un jugement sur les causes de la rupture entre le Nord et le Sud, et que tout en déplorant les événements qui en ont été la conséquence, il a toujours maintenu et continuera à maintenir une stricte neutralité.

La Gazette officielle de Vienne annonce que l'application de la loi martiale a cessé dans le Frioul, à la suite de la dispersion des bandes.

[bulletin du 1^{er} décembre.]

A Vienne, le ministre d'Etat a pris la parole dans la chambre des députés, qui discute en ce moment le projet d'adresse. M. de Schmerling a commencé par annoncer que le gouvernement préparait le statut de la Vénétie, mais qu'il convenait d'attendre le moment opportun pour sa mise en vigueur. Traitant ensuite la question de la Hongrie, il a exprimé l'espérance que les sentiments de modération qui se manifestent dans ce royaume et dans les autres états peuvent évoquer une solution pacifique. « Le gouvernement, a-t-il dit, attend la conclusion, il sera heureux de recevoir de la Diète hongroise des résolutions acceptables, mais c'est seulement la voie constitutionnelle qu'une révision de la constitution peut être obtenue. »

On fixe au 1^{er} janvier la réunion du parlement canadien, qui sera appelé dans cette session à discuter la fusion des diverses colonies britanniques de l'Amérique du Nord en une confédération générale.

Les nouvelles du Japon sont meilleures. Le prince de Nagato persiste dans son opposition aux Européens, mais les autres daimios se sont prononcés contre lui.

[bulletin du 1^{er} décembre.]

La discussion de l'adresse dans la chambre des députés du Reichsrat autrichien a amené le comte de Mensdorff-Pouilly à la tribune. Le ministre des affaires étrangères a passé en revue les questions concernant les relations extérieures de l'Autriche. Il a déclaré que le calme et la conciliation, mais aussi la fermeté, constituent le programme du cabinet. La succession des duchés et l'alliance avec la Prusse ont été énumérées comme les diverses interprétations. Le comte de Mensdorff-Pouilly a répondre que l'état des négociations ne lui permettait pas d'entrer dans des détails détaillés. La chambre a voté le paragraphe de l'adresse relatif aux affaires étrangères tel qu'il avait été dressé par la commission.

La voie ferrée de Stockholm à Malmö a été livrée à la circulation le 1^{er} décembre. Désormais Stockholm ne sera plus qu'à vingt heures du continent.

[bulletin du 5 décembre.]

Le sénat italien a continué la discussion du projet de loi sur la translation de la capitale à Florence. Plusieurs discours importants ont été prononcés. Un orateur ayant évalué les dépenses occasionnées par cette mesure à la somme de trente-cinq millions, le président du conseil a pris la parole pour maintenir le chiffre de sept millions.

Dans la chambre des députés du Reichsrat autrichien, le débat a porté sur l'article 13 du projet d'adresse, concerné en ces termes : « La chambre attend du gouvernement qu'il présente l'expédié des motifs et des résultats de l'état de siège en Autriche, comme il est prescrit par la constitution. » Cet article a été voté malgré l'opposition des ministres qui ont estimé que la constitution imposait au gouvernement le devoir de présenter ce exposé.

Le général de Géoges donne enfin quelques détails plus précis sur les opérations de Sherman. Ce général, ayant réuni une armée qu'en valeur à 50,000 hommes et une grande quantité d'approvisionnements, continue son mouvement offensif. Laissez les combattants marcher contre ses communautés dans le Tennessee et l'Alabama, il menace la ville de Marion en Géorgie, et semble vouloir porter la guerre au cœur des Etats confédérés.

[bulletin du 6 décembre.]

D'après un télégramme adressé de Francfort au *Journal de Dresde*, la proposition austro-prussienne relative à la cessation de l'exéction fédérale dans les duchés a été adoptée par la Diète, à la majorité de neuf voix contre six. La Bavière, la Saxe, le Wurtemberg, Darmstadt, la 12^e et la 13^e curie se sont prononcés contre la proposition. Le Luxembourg se serait abstenu. Déclaration a été faite par la Prusse et l'Autriche que leurs commissaires civils dans le Slesvig allaient prendre l'administration dans les duchés.

Le roi de Grèce George I^{er}, au milieu de l'enthousiasme général, a prêté serment à la constitution, et l'assemblée, ayant terminé ses travaux, vient d'être dissoute.

D'après une dépêche de Bucarest du 4 décembre, le prince Cozma avait la veille présidé le conseil d'Etat. Le rapport général sur le code civil a été d'ordre. L'adoption de quelques modifications qui répondent aux besoins locaux, ce code est calqué sur le code Napoléon ; il sera probablement promulgué. Le résultat des élections primaires pour la chambre est favorable au gouvernement.

Un dépêche de Messine du 5 décembre annonce, d'après les lettres des Indes, que la province de l'Afghanistan serait en insurrection.

Les nouvelles du Mexique sont excellentes ; elles constatent depuis longtemps les progrès de la pacification.

[bulletin du 7 décembre.]

Un télégramme de Dresde transmet la nouvelle que le gouvernement saxon a immédiatement expédié à ses troupes l'ordre d'évacuer les duchés. Il a en même temps renvoyé les hommes récemment appartenus sous les drapeaux.

Le royaume de Danemark continue son voyage dans le Jutland. La télégraphie privée dit qu'un nombre considérable d'habitants du Slesvig sont venus saluer Christian IX à son passage à Kolding, malgré la défense qui en avait été faite.

La chambre des députés du Reichsrat autrichien a terminé, dans la séance du 6 décembre, la discussion du projet d'adresse, qui a

et à nouveau la croissante lecture. L'assemblée a déclaré démissionnaires, par le fait de leur absence, les députés tchèques qui n'ont pas encore pris leurs sièges. Les députés tchèques représentent plus de deux millions d'habitants.

[Report de l'Assemblée.]

Pour le comté italien, le général Cialdini a justifié le projet de transfert de la capitale à Florence au point de vue stratégique. Ce document paraît avoir été très-bien accueilli par l'assemblée. Divers autres orateurs ont pris ensuite la parole pour et contre; et, à la fin de la séance, le président du conseil a déclaré s'associer aux considérations spéciales du général Cialdini; et a combattu les craintes manifestées par les opposants, particulièrement par M. de Rovelli. Le journal *l'Italia* annonce que deux meilleures propositions ont déjà été offertes au gouvernement d'avancer l'implémentation de l'ordre. [Report de l'Assemblée.]

On mandate de Saint-Pétersbourg qu'un émissaire impérial vient de sanctionner et de promulguer une loi destinée à modifier l'organisation judiciaire et la législation criminelle en Russie. Il comprend, outre des dispositions générales, un code pénal et un code de procédure criminelle pour les juges de paix. Un code de procédure civile a également été promulgué.

Les députés de New York, qui vont jusqu'au 26 novembre, ne permettent de rien prescrire sur les manœuvres du général Sherman; ce qui demeure pourtant hors de doute, c'est que l'armée fédérale continue son mouvement aggressif en Géorgie. Le général Beauregard qui commande les confédérés du Sud, et qui paraît avoir été complètement informé des intentions de son adversaire, a promulgué une proclamation dans laquelle il avertit aux habitants des districts menacés qu'il arrive à leur secours. Les confédérés concentrent leurs troupes à Pétrograd, en face des lignes du général Grant.

Prise de Semonosaki (Japon).

Le ministre de la marine et des colonies a reçu le contre-amiral Juarez, commandant en chef la division navale des mers de Chine, des dépêches rendant compte de l'expédition dirigée contre les batteries qui défendaient l'entrée du détroit de Semonosaki, par les armées combinées de la France, de l'Angleterre, des Pays-Bas et des États-Unis.

Le 3 septembre, la frégate *la Séminourelle* portant le pavillon du contre-amiral Juarez, la corvette *le Duplex* et l'aviso *le Tarente* se rendaient au mouillage, devant l'*Hokkaido*, point de rendez-vous des forces alliées. Le 4, dans la soirée, les amiraux, après avoir opéré une reconnaissance à bord de la corvette de S.M. Britannique *la Coquette*, arrêtèrent les dispositions suivantes pour l'attaque des batteries, qui devait avoir lieu le lendemain:

Les corvettes formeront une ligne d'embarquage le long de la côte sud du détroit; les batteries d'artillerie seraient tirées d'eau, renversées et démantelées en décharge toutes les batteries, en déplaçant le long de la côte nord depuis le cap *Akanese*; enfin, les deux frégates amirales, *l'Euryalus* et *la Séminourelle*, s'avanceraient entre les deux lignes, dirigeront leur feu contre les batteries parallèles offrant la plus forte résistance.

Le 5, à 4 heures du soir, chacun des bâtiments était à son poste, et l'escadrille légère sous vapour; les amiraux firent le signal de commencer le feu. Pendant environ 30 minutes, tir des Japonais fut très-vif; mais lorsque l'escadre légère vint prendre part à l'attaque et que les frégates, présentant le travois, ouvrirent le feu de leur grosse artillerie, l'ennemi fut bientôt contraint à évacuer les batteries; à 5 heures 1/2 toute résistance avait cessé.

Le 6, à 4 heures, une bataille de canon de cas de *la Mer Saki* ouvrit de nouveau le feu sur les corvettes *le Duplex* et *le Tartare*. Les premiers boulets, bien dirigés, prenaient en embus à *le Duplex*, le commandant de Franclinc s'étant hâté de prendre un poste de combat plus avantageux; sa manœuvre ayant été rapidement exécutée, pendant que *le Tartare* faisait un feu bien nourri, la batterie fut promptement réduite au silence par les deux corvettes.

A 8 heures, un corps de débarquement composé de 1.200 Anglais, de 350 Français et de 250 Hollandais aborda la plage à l'endroit même où, l'année dernière, la compagnie de débarquement de la *Sémourelle* et trois compagnies d'infanterie légère d'Afrique avaient exécuté une manœuvre de débarquement.

Les hommes débarquèrent principalement devant les troupes alliées qui enlevèrent 22 pièces en bronze de gros calibre, 2 mortiers, et s'avancèrent jusqu'aux fortifications de Semonosaki. A 4 heures du soir, l'ordre de s'embarquer ayant été donné, nos compagnies débarquées ralisaient les embarcations, lorsque les Anglais se heurtèrent contre un camp retranché défendu par des troupes nombreuses et cinq pièces de canon. Accusés par un feu très-vif de mitrailleuse, nos alliés se jetèrent dans le camp et le firent évacuer, mais cet engagement leur coûta 10 hommes tués et une trentaine de blessés, parmi lesquels le capitaine du pavillon du vice-amiral Kuper et deux officiers.

Les journées du 7, du 8 et du 9 furent employées à détruire les magasins et les pouvoirs, à terminer l'embarquement des canons; en même temps, quatre corvettes, dont la *cap. Moro Saki*, firent échapper les batteries de *l'Hokkaido*. Les amiraux, doublant la pointe *Akanese* et entrant dans la mer de Chine à bord de *la Coquette*, reconnaissaient eux-mêmes que le détroit de Semonosaki était fermé dans tout son parcours.

Les pertes totales des alliés s'élèvent à 13 hommes tués et 60 blessés, dont 8 officiers; en division française compte deux hommes tués et 9 blessés; 60 canons en bronze et 2 mortiers ont été embarqués à bord des divers bâtiments.

Le contre-amiral Juarez, en rendant compte au ministre de la marine, a déclaré qu'il fait d'armes, fait le plus grand dégoût des officiers français pour ses ordres ainsi que des équipages. Tous ont révélélié d'ardeur et de courage; les canonniers ont fait preuve de la plus grande habileté.

Le 10, les trois divisions alliées mouillaient devant la ville de Semonosaki, et un ministre de Nagato, muni de ses pleins pouvoirs, se rendit auprès des amiraux pour demander la cessation des hostilités et arrêter avec eux les bases d'une convention dont les principales dispositions sont: L'ouverture des détros de Semonosaki aux bâtimens de toutes les nations. Les batteries ne pourront être ni armées ni reparées. Les puissances alliées reconviennent une indemnité dont le chiffre sera ultérieurement fixé par leurs représentants à *Yedo*.

Le 16 septembre, au moment du départ du courrier, les amiraux attendaient les ratifications et se disposaient à retourner à Yokohama.

FAITS DIVERS.

On lit dans le *Constitutionnel*: — A l'occasion de la Sainte Eugénie, sont parvenus à Compiegne deux témoignages significatifs de respectueux attachement et des sentiments de reconnaissance qui inspire l'aigulche compagno de Napoléon III. Le premier battailion de la garde nationale de Paris — c'est-à-dire, à raison du quartier de la ville auquel il appartient, comme étant plus spécialement le battailion des Flandres, et par une touchante et délicate pensée, l'unité a été considérée aussi comme le battailion de l'Orléanais. L'officier de ce battailion est alors venu en corsage au château de Compiegne, où ils ont été accueillis avec empressement et ont honoré à Sa Majesté l'empereur Napoléon III qui a part sensiblement à cette marque du respectueux souvenir. Preuve au même instant arrivait un autre bouquet en venant de Sa Majesté par les coquilles d'assaut de l'Assemblée impérial de Versailles. Ces deux bouquets, offerts simultanément à l'auguste mère du Prince impérial, n'expriment pas, d'une manière bien simple et toute spontanée, les deux sentiments qui dominent dans le cœur de la nation : attachement inébranlable à la dynastie napoléonienne, reconnaissance profonde pour tous les biens qui descendent du trône?

Une souscription a été ouverte à Grenoble pour élever un monument à Bayard sur les ruines du château qui porte son nom. Voici la lettre adressée par M. le maréchal Vaillant à M. le vicomte de Barral, sénateur, qui avait pris S. Ex. de solliciter la souscription de l'Empereur :

Palais des Tuilleries, 2 novembre 1865.

Monsieur et cher collègue,

Vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 9 de ce mois pour m'entretenir d'un voulu qui a été émis par le conseil général de l'Isère, en faveur du projet d'érection d'un monument sur les ruines du château où est né Bayard. Je me suis empressé de placer votre lettre sous les yeux de l'Empereur; et je vous felicité d'avoir à vous annoncer que Sa Majesté, volonté concourir à la réalisation de cette pensée nationale, a daigné m'autoriser à faire inscrire son nom sur la liste des souscripteurs pour une somme de 1.000 francs.

« Receverez, Monsieur et cher collègue, l'annexe de ma considération la plus distinguée. »

Le maréchal de France,

membre de la commission d'empereur des Beaux-Arts,

et VAILLANT. »

— On lit dans la *Gazette de Milan* du 10 novembre: Avant-hier à cloître en bronze à Cesena représentant Napoléon I^e, destiné à décorez le palais de Brera, a été placé sur le piédestal élevé aux frais de la municipalité de Milan par délibération du conseil communal, sur le dessin de M. le professeur Luigi Bisi. La forme et les proportions du piédestal sont en parfaite harmonie avec la masse et les lignes de la statue. L'effigie sera plus grandiose encore quand la partie supérieure se trouvera ornée des aigles et des guirlandes en bronze qui doivent y être ajoutées. Un rouleau au milieu placé au centre, dans une petite cavité formée par un vitrage, rappelle que ce piédestal a été élevé en 1861 par les soins de la municipalité de Milan et que l'inauguration de la statue a eu lieu en 1859, le 15 août. Une monnaie d'argent de Victor-Emmanuel II, de l'année courante, a été enfermée avec le rouleau de velours.

— Dimanche 13 novembre a eu lieu, au jardin zoologique du bois de Boulogne, l'inauguration de la statue de Daubenton par l'initiative de la Société impériale d'acclimatation. Cette solennité avait autre, malgré le mauvais temps, une nombreuse et brillante assistance. Elle était présidée par M. de Quatrefages, professeur administrateur du Muséum d'histoire naturelle, membre de l'Institut vice-président de la Société d'acclimatation, et excellente tête du grade de Paris, alternant avec les chevaux poneys d'ensemble des Enfants de Louviers et des dégâts de plusieurs orphelins, ajoutait à l'océan de cette réunion. La statue qui s'agissait d'inaugurer est l'œuvre de M. Gedlin, auteur de la statue d'Anatole, élevée à Molon, et qui passe pour un des meilleurs maîtres de la sculpture moderne.

— On lit dans le *Cosmos*: A la dernière séance de la Société linéenne, à Londres, M. Alldis a présenté aux membres présents un grand nombre d'ossements représentant le squelette presque entier d'un osseux, oiseau gigantesque de la Nouvelle-Zélande, dont la race n'est peut-être pas éteinte. Ces os, ainsi que les cartilages, les tendons et ligaments qui y adhèrent, sont dans un état de parfaite conservation. Des cartilages, des articulations ne sont nullement décomposés, et plusieurs des tendons et ligaments jouissent encore d'une certaine élasticité. Le squelette en question a été trouvé par quelques *gold-diggers* (chasseurs d'or), dans des conditions qui n'ont pas été bien décrites. C'était près de Dunedin, dans le Middle Island de la Nouvelle-Zélande, où certains ossements de cet animal ont été trouvés sous terre, par le tout enfoui dans un sable meuble. Le docteur Hooker ayant émis l'opinion que les tissus mous de l'oiseau avaient été conservés dans la glace, comme les éléphants fossiles de la Siberie, en lui a répliqué que « jusqu'à ce jour, on n'a pas constaté l'existence de la glace dans la Nouvelle-Zélande, et d'après M. Huxley l'oiseau n'était peut-être pas mort depuis plus de dix ou douze ans. On ajoute, en outre, que l'intérieur de la Nouvelle-Zélande n'a été qu'imparfaitement exploré, et que tous les oiseaux de la tribu des austriches étaient très-peureux et feignant l'approche des hommes, il est probable qu'on trouve un jour des spécimens de nous vivants, à côté desquels l'astrichus ordinaire paraît un oiseau fort peu.

— Le Muséum d'histoire naturelle de Paris vient de s'enrichir d'un tamanoir ou grand fourrasser. Ce singulier quadrupède, que l'on n'avait pas encore vu en France, a plus de 2 mètres de long, et sa force musculaire est si grande qu'il se défend contre le jaguar ou l'ourse. Ses griffes sont aussi longues que celles d'un lion. Il a une queue très-longue, et pour se nourrir, il se battra à ramper avec sa langue des fourmis ou d'autres insectes des plus petits; mais tout dans son organisation est admirablement bien calculé pour ce genre d'existence normale. Ainsi les pattes antérieures sont armées d'épines griffes, à l'aide desquelles cet animal labourera le sol et met à découvert les retraites souterraines habitées par les lézards de fourmis qui abondent dans toutes les parties chaudes de l'Amérique. Sa langue est un excellent instrument pour la capture de ces insectes; car elle est démesurément longue, circulaire comme le corps d'un ver de terre, très-mobile et constamment enduite d'une salive gluante, de façon qu'il peut déraper cet organe dans les crevasses du sol où il apportera une troupe de fourmis, et s'enparer sans peine de toutes celles qu'il parvient à toucher.

VIBRIETÉS.

Sur l'Amazone - la culture du

Sur l'Amazone - la culture du

Demandez que soit rendue au profitement seu, ou le fait peler à bras dans des moments ordinairement faits avec des troncs de bois durs; et si l'opérateur de l'État empêche que l'on nomme perché l'on le nomme, et on a de tout ce qui porte le nom de café habitant. Il diffère de celui nommé café bûcher, en ce que ce dernier a reçu sa dernière fumée dans un moulin composé d'une roue hydraulique qui, au moyen d'engrenages, met en mouvement un jeu de palons fort lourds, armés chacun d'un côté au fer de fonte, et qui viennent battre dans des godets de même métal le café qu'on y a introduit; ce calé en sort partiellement nettoyé de toute sa partie solide et n'offre pas le café habitant, qui est à toutes fins égales à ce que l'on appelle que ce dernier, mais qu'il n'y a pas bien longtemps qu'on donna la préférence au café bûcher.

MATERIEL D'EXPLOITATION.

Voyons quel est le matériel nécessaire à une exploitation de ce genre. Il faut une usine à café, appropriée à l'importance de l'exploitation, et comme, lorsqu'on défriche, on a sous la main les matériaux propres aux habitations, on les utilise non seulement pour établir cette usine à café, mais aussi pour faire les cases où doivent loger les travailleurs. La dépense n'en sera pas considérable. Devant cette usine à café il faut un glacier pavé et légèrement couvert en pente pour l'éboullement des eaux, ayant tout au moins une rebordure de 1 mètre, et au moins 100 mètres de longueur, et assez large pour empêcher l'écoulement des eaux en crues; de plus, avec un moulin à bras pour enlever la pulpe, tout en bois dur, et garni de sa grange en cuivre, coûte de 336 à 439 francs, et moins quand on fournit les matériaux pour sa construction; on n'a alors à payer que la façade. Si au lieu de bras, on peut appliquer l'eau comme moteur, on a en plus la dépense qu'il faut faire pour la conduite de l'eau pour la roue hydraulique, mais largement compensée par l'économie de la lessive en crues; de plus, avec un moulin à vapeur, on obtient des résultats au moins triplés de ceux qu'on obtient d'un moulin à bras; avec ce dernier on dépense, dans une heure de temps que 5 ou 6 heures de celles de café, tandis que avec un moulin à eau, on peut, dans le même laps de temps, en disposer 18 ou 30. Ainsi d'une part économie de bras, de l'autre rapidité dans le travail et résultat bien supérieur, tout cela doit faire donner la préférence à ce dernier moulin sur l'autre quand on est dans les conditions de pouvoir l'adopter.

Un moulin à bras pour enlever la pulpe, tout en bois dur, et garni de sa grange en cuivre, coûte de 336 à 439 francs, et moins quand on fournit les matériaux pour sa construction; on n'a alors à payer que la façade. Si au lieu de bras, on peut appliquer l'eau comme moteur, on a en plus la dépense qu'il faut faire pour la conduite de l'eau pour la roue hydraulique, mais largement compensée par l'économie de la lessive en crues; de plus, avec un moulin à vapeur, on obtient des résultats au moins triplés de ceux qu'on obtient d'un moulin à bras; avec ce dernier on dépense, dans une heure de temps que 5 ou 6 heures de celles de café, tandis que avec un moulin à eau, on peut, dans le même laps de temps, en disposer 18 ou 30. Ainsi d'une part économie de bras, de l'autre rapidité dans le travail et résultat bien supérieur, tout cela doit faire donner la préférence à ce dernier moulin sur l'autre quand on est dans les conditions de pouvoir l'adopter.

Un bon moulin à bûcher, ayant deux meules ou godets en fonte et les bouts de piétons en même métal, le rouleau hydraulique en bois in-corroitable, les fonds en zinc, peut coûter de 1,300 à 2,000 francs, et moins au plus. Le prix varie en raison de la qualité des bois utilisés, mais quand il s'agit d'un objet de cette importance, on n'aura pas recours à la dépense pour avoir une qualité moyenne, mais avec quelques soins, on en aura pour toute étendue. Il est donc d'un intérêt bien entendu de toujours employer des matériaux de première qualité. On dépense, un peu plus; mais la grande durée que cela vaut procure indéniablement largement de cette dépense. Beaucoup d'habitants ne peuvent, faute d'un courant d'eau, avoir un moulin à bûcher, ils se contentent de faire du café habitant.

Après que le café a été pilé ou bûché, c'est-à-dire dépolillé de sa pulpe, on le vaissait, afin de séparer la pulpe de cette carcasse. Cela se fait ordinairement sur la glace, ou le laissant tomber de haut. La pulpe, par son poids, tombe perpendiculairement, et lorsque la carcasse, par suite de sa légèreté, est empêtrée dans la vente, Mais il peut se faire que, soit par manque de force ou par la pulpe, on ne puisse vaincre avec succès, et alors il convient aux planteurs le ventiler dans M. Hallé, maître-jardinier de Bordeaux. Il fonctionne admirablement; la grande partie parfaitement nettoyée d'un côté, ce qui est très élastique de l'autre. Avec peu de force, on fait dans un temps donné beaucoup de travail. Ce ventilateur coûte de 140 à 150 francs. A tout ce qui précéde il faut ajouter le prix d'achat de deux mulots en chevaux, ou de quatre ânes, et on aura une appellation parfaitement exacte de ce qui contient les frais d'installation et d'exploitation d'une usine donnant ou devant donner de 5,000 à 6,000 kilogrammes de café annuellement. Tout le matériel d'établissement, pour une usine de cette importance, suffit pour une usine dont le revenu double. Il n'y a d'augmentation que dans le nombre des travailleurs, tout le reste restant le même, et cette augmentation, d'après mes renseignements, ne va pas au double des bras employés dans la première.

BESOINS.

D'après tous les renseignements qui m'ont été fournis par d'honorables planteurs de caffier dignes de foi, et surtout par M. A. Souza, maire de la commune de Saint-Claude, homme d'une vérité et d'une honnêteté incontestables, qui depuis plus de 25 ans a occupé de cette culture, un hectare de terre planté en caffier bien venu, mais ne recevant que les soins usuels dont il est parlé plus haut, produit une moyenne de 500 à 600 kilogrammes de café nettoyé et bon à livrer à la vente. Il y a des hecées qui ont deux fois le triple et même le quadruple de cette quantité, mais ce sont des exceptions; il y a des années où le rendement par hectare va à hauteur d'un peu de 500 kil. de café, mais dans ces cas-là, les cultures qui obtiennent moins, tombent presque à cette moyenne de 500 kil. Une propriété de ce genre donne environ de 5,000 à 6,000 kil. de café. Un hectare de terre planté en caffier. Il faut pour l'entrepreneur assurer sensiblement une douzaine de travailleurs effectifs, c'est-à-dire toujours au travail. Mettant le salaire de chaque travailleur à 80 centimes par jour, qui est le taux ordinaire, on aura à débourser pour le salaire d'un mois de 22 jours la somme de 176 francs, et

pour l'azande, par conséquent, la somme de 2,112 francs, dépense largement atténuée par la vente des vivres produits par la caffière; et à l'appui de ce que j'avance, je pourrais citer le nom d'un caffier des Trois-Rivières qui fournit chaque année à un succur de ma connaissance pour plusieurs milliers de francs de vivres pour la nourriture des ses immigrants. Je ferai remarquer, en contre, que le nombre de ces derniers, dans les mêmes mesures m'a été fixé par des planificateurs canadiens, sans doute en admettant que l'azande ne déclasse pas ses vivres, et qu'un litre de travailleur équivaut à ce que nous ne savons pas, en sorte que les immigrants qui sont obligés de mourir, les vivres écolatés y suffisent largement; la dépense n'en sortira pas sensiblement augmentée. Ainsi une caffière produisant 5,000 kil. de café à 2 fr. 20 cent., prix courant, le kilogramme, donnerait, déduction faite du salaire, un revenu net de 8,888 francs, et pour 6,000 kil., celui de 11,088 francs à très-peu de chose près.

S'il s'agit d'établir une caffière, il est évident que pendant les deux premières années on ne sera pas de revenue; on aura au contraire des débours qui seront diminués, il est vrai, dès la seconde année, mais il faudra faire face à la charge de l'entretien des plantations, maladies (choux, cardeuses), parasites, faune de malice, et des nombreux lézards que l'on plante à sourciller les immigrants; ces plantations sont faites à l'enfance descaillées qu'elles abritent; ces jardinières, pendant les premiers temps, ont besoin de protecteurs contre les vents qui leur seraient nuisibles. Dès la troisième année on commence à récolter quelques fruits, davantage la quatrième, et à partir de la cinquième, on entame une pleine récolte pour ne plus s'arrêter.

CONSIDÉRATIONS FINALES.

On trouvera peut-être que je me suis un peu trop étendu en parlant de la culture du caffier; je ne crois pas mériter ce reproche. Quand il s'agit d'une chose aussi intéressante, il me semble qu'on ne peut pas sans tort d'ignorer une telle exploitation, et que l'objectif d'un tel travail mérite d'être étudié et étudié. Il fut un temps où les usines de la Guadeloupe jouaient un rôle important pour les denrées d'exportation; dit-pas-Avant 88, la colonie en exportait plus de 3,500,000 kil. A cette époque et après 1800, beaucoup de scieries de la Guadeloupe proprement dite avaient des caffières annexées à leur exploitation sucrière. Les produits de ces caffières compensaient les pertes qu'occasionnaient souvent la culture de la canne. Comment les planteurs ont-ils pu les abandonner et les sacrifier comme ils l'ont fait à cette dernière culture? Outre la Guadeloupe, la Grande-Terre possédait de nombreuses et belles caffières très-productives, et qui faisaient la richesse des communautés où elles étaient situées et leurs propriétaires. Les communautés de Morne-d'Eau, de Sainte-Anne, de Goyave, les grands fonds du Marigot, possédaient de très-grands domaines; on déplaçait pour des raisons... On n'en parle pas, ce qui nécessairement devait arriver, qu'en croissant augmenter les ressources, on les diminueraient. D'autres cultures fort intéressantes ont aussi été sacrifiées à celle de la canne. Le suint des plantations est dans la diversité des cultures; il en est d'autres que celle du caffier, que l'on peut faire marcher de front avec celle de la canne, car toutes les propriétés ne sont pas dans les conditions voulues pour avoir des caffiers en même temps que des cannes. C'est au planteur intelligent à faire un choix judicieux qui paiera lui-même favorable. Pluseurs d'entre eux, comprenant le danger de laisser leur avantage unique culture unique, sont entrés dans cette culture. Y'en connaît qui, au moment où l'écoulement de la canne, des caffiers et des cotonniers. Je ne saurais dire qu'il s'en trouve un bien. Sur les autres, on généralement la résulte du succès fut de janvier à mi-janvier, l'usine a une dépense d'installation à faire pour celle du caffier, qui a lieu de septembre à décembre. On a des habitats déjà existants et les matériaux de la sucrerie. Je voudrais voir rebâti les caffières qui autrefois faisaient la richesse des communautés de Morne-d'Eau, de Sainte-Anne, du Goyave, des grands fonds du Marigot et des Abyssins. J'ai prouvé que dans notre pays le caffier prospérait particulièrement dans les communes dont je parle, les propriétés, abandonnées depuis fort longtemps, se sont couvertes de bois, et la terre, redevenue vierge et composée d'un épais humus, ne peut manquer de reconnaître par des récoltes abondantes les efforts des semenciers qui le bat d'ordre des caffiers. On peut faire pour ce que pour ce travail, il faudra des capucins, des largs, et que ces derniers sont employés à l'entretien des caffiers, des cotonniers, et des cotonniers. Ces objections sont peu sérieuses, et avec une culture plus intelligente de la canne, l'emploi des instructions astucieuses, qui, partout, produisent des effets remarquables, et surtout économiques; la séparation de la culture de la fabrication, tout cela réduira nécessairement des habitats un certain nombre de bras, lorsquels employés à fonder des caffières et des cotonniers ou des canotiers, créeront pour l'avoir une source de richesse à ceux qui auront le bon esprit d'agir ainsi que je le conseille. Je trouve que généralement en consacrant une très grande étendue de terrain à la culture du caffier proportionnellement aux moyens d'entretien dont on peut disposer. Avec des cultures très-précoce pacifiquement entremêlées, et l'écoulement de l'usine, on obtiendrait un produit triple de ce qu'on obtient ordinairement. J'ai déjà prouvé que l'écoulement d'une usine coûte pas de débours supplémentaires, mais un peu de crédit pour continuer une culture rurale pour la plus grande partie des plantations sucrières, qui n'en trouvent-on pas un peu pour celle-la qui ne peut donner que des avantages certains?

La culture du caffier, si peu pénible, est une des plus attrayantes qu'il y sit au monde. Sur une caffière, on peut se procurer toutes les joies d'une vie; les sens ont aussi leur part de ces joies-sauces. Lorsque les caffiers sont en fleurs, on dirait qu'il est tombé de la neige qui a couvert d'un linéole blanc les arbustes, et l'air est embaumé de leurs parfums. Généralement situées sur une grande hauteur au-dessus du niveau de la mer, ou presque, les plantations, les manguiers et autres arbres d'écoulement diffusés dans les clôtures qui abritent, leurs feuillages divers, leurs fleurs, leurs fruits, la fraîcheur qui résulte de leur ombrage et des eaux vives dont la sol est sillonné, font de ces propriétés autant d'éden où la vie est douce et pleine de charmes. C'est ce qui faisait dire à un de mes amis, propriétaire d'une caffière dans les hautes terres de la Basse-Terre, que la vie y ressemblait à celle du raf qui s'était retiré du monde dans un excellent fromage.

Basse-Terre, le 17 novembre 1862.

FÉDÉRÉ,
Vérificateur des poids et mesures.

(1) Voir le Messager des 4, 11, 18 et 25 février et du 4 mars.

